



apec

Association intercommunale
pour l'épuration des eaux
usées de la Côte

**Préavis no 6
relatif
au budget
de
l'exercice 2017**

Gland, le 26 septembre 2016

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers intercommunaux,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes et à l'art. 14, chiffre 5 des statuts de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte, nous soumettons à votre approbation le projet de budget pour l'exercice 2017.

Celui-ci suscite les commentaires suivants :

100.3003.00	Rétribution du conseil intercommunal	Fr. 8'500.00
--------------------	---	---------------------

2016 correspond au début d'une nouvelle législature accompagnée de nombreux préavis nécessitant l'intervention de la commission des finances et de la commission technique.

101.3001.00	Rétribution du comité de direction	Fr. 55'000.00
--------------------	---	----------------------

La régionalisation, la construction d'une nouvelle station d'épuration sera synonyme de nombreuses séances pour le comité de direction. D'autre part, ce montant comprend les propositions émises par le comité dans son préavis no 1 relatif à l'indemnisation du comité de direction pour la législature 2016 – 2021.

110.3069.00	Indemnité commune de Gland	Fr. 4'500.00
120.3101.00	Imprimés et fournitures de bureau	Fr. 10'000.00
120.3151.00	Entretien du matériel informatique	Fr. 17'000.00

Dès 2017, l'administration de l'association à savoir la bourse et le secrétariat seront localisés dans les locaux de la station d'épuration. Ce transfert de l'administration communale de Gland à la STEP implique l'acquisition d'une nouvelle photocopieuse sous la forme d'un leasing, d'une armoire et de matériel de bureau.

Par contre, l'indemnité annuelle de 4'500 fr. versée à la commune de Gland est supprimée.

D'autre part, nous souhaitons nous équiper d'un serveur (5'000 fr.) permettant de sauvegarder l'ensemble des données informatiques de la STEP et d'un programme informatique (4'000 fr.) destiné aux divers relevés et analyses effectués par le laboratoire.

120.3102.00	Journaux, documentation	Fr. 1'000.00
140.3181.00	Ports, affranchissements	Fr. 1'500.00

Le budget 2016 comprenait la distribution d'une plaquette informative sur le fonctionnement d'une station d'épuration aux habitants de nos communes. Cette plaquette sera distribuée très prochainement.

140.3185.10	Recherche site - honoraires	Fr. 5'000.00
--------------------	------------------------------------	---------------------

Le financement de la poursuite de cette étude est assuré via le préavis no 25 relatif à l'octroi d'un crédit d'étude (208'400 fr) de mise en place des conditions techniques, juridiques et financières pour le projet de régionalisation de l'épuration.

Par contre, nous maintenons ce montant de 5'000 fr. pour financer si nécessaire l'apport d'un consultant extérieur notamment dans le cadre juridique et financier de ce projet.

220.3222.00	Intérêts des emprunts hypothécaires	Fr. 1'600.00
--------------------	--	---------------------

La dette sera entièrement remboursée le 30 juin 2017. Ce montant représente le solde des intérêts.

220.3526.00	Micropolluants – Taxe fédérale	Fr. 303'984.00
--------------------	---------------------------------------	-----------------------

Le Parlement fédéral a approuvé en juin 2014 une modification de la loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) instaurant un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants.

La taxe est fixée à 9 francs par habitant et par an.

Le montant de la taxe est calculé pour chaque STEP sur la base du nombre d'habitants (résidents permanents) raccordés au 1^{er} janvier de l'année courante.

230.3311.00	Amortissement des collecteurs	Fr. 278'190.00
230.3313.40	Amortissement Piège à cailloux	Fr. 66'288.00

Ces investissements seront complètement amortis.

350.3114.00	Achats de matériel d'entretien	Fr. 10'000.00
--------------------	---------------------------------------	----------------------

Nous devons nous équiper d'un aspirateur à eau industriel et remplacer le laveur à haute pression.

350.3123.00	Achats d'électricité	Fr. 90'000.00
--------------------	-----------------------------	----------------------

Le nouveau groupe chaleur force et le remplacement des aérateurs biologiques nous permet d'obtenir un meilleur rendement. Nous enregistrons une stabilisation de la consommation électrique.

350.3132.00	Fournitures, matériel de laboratoire et chlorure ferrique	Fr. 175'000.00
--------------------	--	-----------------------

Nous devons augmenter le dosage du flocculant en raison de l'augmentation du volume des boues à traiter.

350.3141.00	Entretien des bâtiments	Fr. 17'500.00
--------------------	--------------------------------	----------------------

Nous devons procéder à la révision de la citerne à mazout d'une capacité de 19'000 litres.

350.3154.00	Entretien du matériel d'exploitation	Fr. 180'000.00
--------------------	---	-----------------------

En sus des entretiens courants (110'000 fr), nous devons procéder à divers travaux tels que : révision de la pompe à boues du sécheur, de la vis du strainpress, remplacement du vérin du silo à boues, du brasseur de boues mixtes.

D'autre part, nos installations deviennent vieillissantes et nous budgétions un montant de 20'000 fr. pour d'éventuels imprévus.

350.3189.00	Frais divers, vidanges boues, dégrillage, évacuation dessableur	Fr. 70'000.00
--------------------	--	----------------------

Lors d'orages violents, nous devons solliciter l'intervention de camions pour curer nos fosses et bassins de la STEP. Cette situation est en nette augmentation depuis ces deux dernières années.

460.3144.00	Entretien des collecteurs	Fr. 200'000.00
460.3144.10	PGEEi	Fr. 0.00

En sus des entretiens habituels, nous devons renforcer le contrôle des débits du réseau intercommunal et entreprendre la rénovation de stations de pompage.

Par contre, nous supprimons les dépenses liées au PGEEi qui feront l'objet de préavis en cas de nécessité.

CONCLUSION

Fondé sur ce qui précède, le comité de direction propose au conseil intercommunal de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL :

vu - le préavis no 6 relatif au projet de budget de l'exercice 2017 ;

ouï - le rapport de la commission des finances ;

considérant - que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

I. - d'accepter le projet de budget de l'exercice 2017 tel que présenté par le comité de direction.

AU NOM DU COMITE DE DIRECTION

Le Président :

Le Secrétaire :

Y. Reymond

D. Gaiani